Accusé de réception en préfecture 079-217901099-20240607-CM20240607-002-DE Date de télétransmission : 12/06/2024 Date de réception préfecture : 12/06/2024

CM20240607-002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHIRÉ

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Sandrine PASSEBON, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Cécile DROUET (Pouvoir donné à Jacqueline GATTEPAILLE), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER).

Absents: Mathieu BERARD, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Valérie MARSAULT

OBJET: Décision modificative n°1 - Budget « Commune »

Sur proposition du Maire,

Vu l'ajustement des crédits budgétaires en rapport avec les crédits consommés de l'année,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget « Commune » telle que présentée :

		SECTION FOR	NCTIONNEN	IENT	
	DEPENSES			RECETTES	
Compte	Désignation	Montant	Compte	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	10 000,00 €	013	Atténuation de charges	20 800,00 €
6227	Frais d'actes contentieux	10 000,00 €	6419	Remboursement rémunération	20 800,00 €
66	Charges financières	10 500,00 €			
66111	Intérêts des emprunts	10 500,00 €			
67	Charges exceptionnelles	300,00€			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	300,00€			
	TOTAUX	20 800,00 €		TOTAUX	20 800,00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 7 juin 2024

Le Maire, Thierry DEVAUTOUR La secrétaire de séance, Valérie MARSAULT

Certifié exécutoire. Reçu en Préfecture le : Notifié ou publié le : 1 2 JUIN 2024

1 2 JUIN 2024